

Question de Mme Jellab concernant « les vols à répétition au Cimetière de Laeken et la sécurisation et l'entretien de ce patrimoine »

Mme Jellab.- Le Cimetière de Laeken, nommé le petit Père Lachaise, a une valeur historique pour notre Ville. Il concentre les dépouilles de nombreuses personnalités qui ont marqué l'histoire de Bruxelles dans les domaines politique (Roupe, Anspach, Bockstael...), artistique (Pleyel, La Malibran, Khnopff, ...), architectural (Balat, Jamar, Poelaert..), économique (Delhaize, Vaxelaire...). Septante-cinq personnalités ! Une telle concentration est probablement unique dans notre pays. 31 / 45 – Conseil communal du / Gemeenteraad van 29/04/2013

Classé depuis 1997, ce cimetière-musée était remarquable par la richesse de ses nombreux médaillons, bas-reliefs, sculptures en marbre et en bronze, de symboliques chrétienne, catholique, mais également laïque. J'utilise le verbe « être » à l'imparfait, car j'ai eu l'occasion de visiter le cimetière, il y a une quinzaine de jours, et de constater avec consternation qu'un nombre important de ces ornements et sculptures avaient été volés ! C'est une véritable profanation organisée des sépultures, un pillage de l'art, un délit punissable.

Le guide de *Laeken Découverte* nous a expliqué qu'il devait régulièrement modifier l'itinéraire de la promenade, car il ne pouvait plus présenter certaines oeuvres remarquables au public. Le cimetière est très mal sécurisé et accessible facilement lors de la fermeture. J'ai moi-même vu, il y a deux ans, en passant dans la rue Léopold vers 17h, deux hommes sauter le mur avec un sac.

L'état du cimetière en général est déplorable. Les allées sont mal entretenues, on y rencontre des crottes de chiens et pas une herbe sauvage (cela signifie-t-il qu'on y utilise encore des pesticides ?). Les galeries souterraines récentes sont jonchées de feuilles mortes et de fleurs en plastique, le Columbarium nécessite des travaux urgents.

Les Laekenois sont tristes de voir ce patrimoine tomber en ruine. Ce lieu concentre l'histoire locale, mais également nationale de notre pays ; c'est un lieu de visite pour de nombreux amoureux d'art et d'histoire.

La Ville de Bruxelles a une responsabilité dans la préservation de son patrimoine classé et lieu touristique reconnu.

Que pouvez-vous faire pour sécuriser au mieux le cimetière ? Mieux sensibiliser et former le gardien ?

Un renforcement des grilles et un rehaussement du mur ainsi que la mise en place de caméras de surveillance sont-ils envisageables à court terme ? Peut-on prévoir une ronde des agents de Bravvo pendant et en dehors des heures d'ouverture ? Est-il

possible d'apposer des affiches, sur la grille extérieure et dans le cimetière, qui rappellent la loi sur la violation et la profanation des sépultures ?

Pouvez-vous me dire pourquoi la Ville procède actuellement à l'abattage d'un alignement d'arbres jouxtant les jardins des maisons de la rue des Chrysanthèmes ?

Une ordonnance régionale interdit pourtant l'abattage durant la période de nidification (du 15 avril au 15 août). Ces arbres seront-ils remplacés ?

Il y a lieu de sécuriser ces endroits au plus vite pour empêcher le passage de gens peu scrupuleux.

M. El Ktibi, échevin.- Les cimetières sont des lieux de recueillement privé, mais aussi d'histoire et de mémoire collective. Le cimetière de Laeken présente aussi la particularité d'être le plus ancien de Bruxelles. Couvrant quatre hectares, il fait partie du patrimoine de notre ville.

Tout comme au cimetière du Père Lachaise, de nombreux chats vivent au cimetière de Laeken. Ils participent à la trouble mélancolie qui imprègne ce lieu. La population des chats errants est cependant contrôlée grâce aux vétérinaires et bénévoles qui les stérilisent. La dernière campagne de stérilisation a eu lieu il y a quelques semaines. Concernant les herbes sauvages, le placement de géotextiles sous les graviers des chemins permet de neutraliser leur expansion. Cela permet aussi, dans un souci environnemental, de remplacer les pesticides et de restreindre continuellement leur usage vers leur suppression définitive.

Ensuite, les galeries souterraines ne sont plus accessibles au public depuis plusieurs années. Les fossoyeurs n'y entrent plus que pour inhumer les corps, ce qui est de plus en plus rare. Les interventions doivent en effet être limitées étant donné le danger que représentent lesdites galeries. Les travaux de restauration viennent d'ailleurs de commencer. Le département de l'urbanisme qui dirige le chantier pourra vous donner toutes les informations utiles à ce sujet. 33 / 45 – Conseil communal du / Gemeenteraad van 29/04/2013

Enfin, l'entretien des columbariums incombe au service de la démographie, qui gère la surveillance, l'accompagnement du public et les travaux dans les cimetières, hormis les travaux de réfection des locaux relevant des espaces verts. Les arbres plantés sur le talus parallèle à la rue des Chrysanthèmes ont fait l'objet d'un « recépage ». Cette technique consiste à tailler les arbres en ne gardant que les branches principales pour leur donner plus de vigueur. Les troncs sont rabattus vers le sol de manière à provoquer une reprise de végétation sous forme de taillis. Cette méthode vise quatre objectifs : assurer la stabilité du talus en préservant la totalité des racines ; limiter la croissance en hauteur des arbres se développant sur une pente raide et qui chuteraient inévitablement ; créer un écran végétal plus dense ; maintenir un milieu refuge particulièrement favorable à la faune. Les arbres ainsi traités au cimetière de Laeken ont déjà été recépés par le passé. Idéalement, le recépage doit être répété tous les 5 à 10 ans, suivant la situation et le développement de la végétation. Hélas, en raison d'une surcharge récurrente de travail, nos services ont dû reporter ces travaux sur plusieurs années. J'aurais voulu terminer plus tôt cette opération, des travaux ayant même été réalisés en 2012 pour faciliter a fortiori l'élagage par le placement d'une rampe d'accès au site, mais les conditions climatiques défavorables de cet hiver ont causé un retard considérable. Actuellement, l'équipe termine l'évacuation du bois de coupe par broyage des branches. Je précise, et vous le relevez également, que les travaux d'élagage sont interdits du 1er avril au 15 août en vertu de l'ordonnance régionale relative à la Conservation de la Nature. Tous les travaux à la tronçonneuse en dehors de cette période consistent, par conséquent, à débiter du bois au sol.

L'arbre implanté à la base du talus ne présentant aucun problème phytosanitaire, seule une branche surplombant la propriété voisine a été élaguée pour éviter tout risque pour le voisinage. 34 / 45 – Conseil communal du / Gemeenteraad van 29/04/2013

Je partage avec les travailleurs de mon service la volonté de renforcer la qualité biologique et environnementale du patrimoine vert de la Ville. Cet objectif est toutefois subordonné aux impératifs de sécurité des personnes et des biens en privilégiant le long terme. Il me faut surtout concilier les attentes contradictoires des citoyens tout en assurant l'intérêt général.

M. le Président.- La sécurisation du cimetière et les nombreux vols commis ces derniers mois sont un sujet qui me tient particulièrement à coeur et auquel j'entends apporter une solution dans les plus brefs délais. En effet, depuis plusieurs mois, nous sommes confrontés à une augmentation considérable des vols dans les cimetières de la Ville, due en grande partie à la hausse des prix des matières premières, du bronze et du cuivre en particulier. Rien que pour Laeken, nous avons enregistré 11 déclarations de vol et dégradation ayant touché près de 250 emplacements et concessions entre octobre 2012 et mars 2013 ! Il s'agit donc d'un réel fléau qui nécessite toute notre attention et que l'on doit imputer à de véritables bandes organisées.

De tels actes ne peuvent rester impunis et j'ai rapidement exprimé la volonté d'engager des poursuites. Un souhait exaucé, puisque le Collège portera très prochainement plainte contre X afin de permettre l'ouverture d'une enquête approfondie sur les circonstances qui ont mené à ces vols à répétition.

Quant aux mesures préventives et dissuasives, nous réalisons une étude de faisabilité visant le placement de caméras de surveillance aux entrées et sorties de nos cimetières de Laeken, Bruxelles et Evere. Par ailleurs, je tiens à faire remarquer que couvrir l'ensemble du cimetière avec des caméras ou placer des barrières électrifiées tout le long des murs extérieurs est, hélas, impossible au vu de la superficie des lieux (près de 2,5 hectares à Laeken, en plus de Bruxelles et Evere !). Néanmoins, je suis persuadé que le placement d'outils de surveillance aux endroits stratégiques évoqués est un excellent début et aura un impact positif sur le problème qui nous occupe. 35 / 45 – Conseil communal du / Gemeenteraad van 29/04/2013

Par ailleurs, vous évoquiez une meilleure sensibilisation et un renforcement des équipes de surveillance. Sachez que nos gardiens sont déjà hautement sensibilisés à cette problématique et que nous entendons lancer des rappels réguliers dans les prochains mois pour qu'ils soient formés à ne pas relâcher leur vigilance. Pour la surveillance sur le terrain, les services de police renforceront leurs rondes nocturnes.

J'ai pris bonne note, madame Jellab, de votre proposition d'apposer des affiches rappelant l'article 526 du Code pénal qui punit la destruction ou la dégradation des tombeaux, signes commémoratifs ou pierres sépulcrales. La trouvant fort appropriée, je l'ai transmise à mes services qui ne manqueront pas de la mettre en pratique le plus rapidement possible.

Pour l'entretien des bâtiments du cimetière, les départements de la démographie et de l'urbanisme ont travaillé conjointement sur le dossier important de la restauration des galeries funéraires. Pour rappel, l'état de délabrement avancé de celles-ci présentait de réels risques d'effondrements, particulièrement dommageables pour le patrimoine. Je suis dès lors heureux de vous annoncer que les travaux de restauration ont débuté en janvier dernier. Nous avons également prévu et déjà engagé d'importants travaux de rénovation et d'entretien des locaux d'accueil du public qui posaient problème, eux aussi. La plupart des tombes datant du 19^e, voire du début du 20^e siècle, leur entretien génère des coûts importants. Un cadastre complet des ornements et monuments devra être dressé.

Mme Jellab.- Je me réjouis que vous ayez tenu compte de nos propositions. J'ai constaté que le cimetière était accessible aux voitures, ce qui me semble peu sécurisant, mais pas aux vélos...

M. Courtois, échevin.- Vous avez raison, cet élément mérite réflexion.